

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Agen, le 12 mars 2018

Le chef de l'unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine  
Architecte des Bâtiments de France

à

Direction générale des finances publiques  
Direction régionale des finances publiques de la  
région nouvelle-Aquitaine et du département de la  
Gironde  
Division domaine  
Pôle de gestion domaniale  
24, rue François de Sourdis  
BP 908  
33060 BORDEAUX CEDEX



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

Unité Départementale de  
l'Architecture et du  
Patrimoine  
de Lot-et-Garonne

Affaire suivie par : Sophie MOUREAU  
Références : Bureautique/Urbanisme et aménagement du territoire/ADS/courrier  
Objet : MARMANDE – 12-14-16 bd du dr Fourcade – Cession d'un immeuble domanial 2018 03 09  
votre lettre du 25 janvier 2018. vos références c-2017-10  
Pièces jointes :

Par votre lettre citée en objet, vous souhaitez connaître les servitudes monuments historiques concernant l'immeuble 12-14-16 boulevard du docteur Fourcade à Marmande.

Cet immeuble se situe dans le périmètre des abords (PDA) de l'église Notre-Dame, classée au titre des monuments historiques.

Cet édifice considéré comme remarquable est à préserver et mettre en valeur.

Tous travaux visibles en façades devront faire l'objet d'une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme, et seront soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

Le chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine  
Architecte des Bâtiments de France



Philippe GONZALÈS

Copie :  
Mairie de Marmande – service urbanisme